

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

***EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL***

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un Octobre , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, Sylvie DENIS, LACOUR Danielle, FESSY Véronique, RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Magali BOULLIER (à Danielle LACOUR) ; Patrick LARRAY (à Véronique FESSY) ; Jean-Marc SCHIMITZ (à Jean-Marc HETSCH)

Absent : Maxime GARDON, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date d'envoi de la convocation : 26 Octobre 2023

APPROBATION DU REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES 2023-2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le règlement des services périscolaires de l'année scolaire 2023-2024.

Ce document expose :

- Les conditions d'accès et d'utilisation aux services de cantine et de garderie
- Les réservations, modifications ou annulations
- La tarification, la facturation et le mode de paiement.
- les règles relative aux assurances et responsabilités.
- Les règles relatives à la santé des enfants, notamment en cas de traitement médical, de Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- Les règles de vie et les sanctions en cas de manquement.
- Les horaires de la garderie périscolaire
- Le fonctionnement et les menus de la restauration scolaire.

Après présentation de ce règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement des services périscolaires de l'année scolaire 2023-2024.

Fait et Délibéré à Pradines, le 31 Octobre 2023.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH

Le Maire,
Charles BRUN